

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 JUILLET 2010

Conseillers municipaux absents : M. Gilles BREDA (qui donne procuration au Maire) et Patrick GACHON.

Secrétaire de séance : Marie-Agnès TOURNON.

Observation éventuelle sur le compte-rendu de la dernière réunion : néant

Landry VALLIN, stagiaire à la mairie, assiste à cette réunion et présente ses travaux effectués sur l'entretien et le plan de désherbage communal. VIRIEU est une commune pilote dans ce domaine.

Pour son BTS, il présente à l'ensemble du conseil municipal la partie désherbage. Son projet comporte 4 volets : plaquette de communication ; affiches ; article publié dans le dauphiné libéré et une enquête chez l'habitant.

Son stage dure 16 semaines. L'objectif de cette communication est de sensibiliser les personnes, et qu'elles adhèrent en changeant leurs habitudes de désherbage.

I. URBANISME ET CONSTRUCTION :

Gilbert PONCET présente les dossiers d'urbanisme à examiner :

*** Déclaration préalable :**

- déposée par M. Gérard VITTOZ, 330 rue de la gare, pour l'installation en intégration toiture de panneaux solaires photovoltaïques sur le garage (surface : 130 m²).

Propriété cadastrée section AD n° 155 = 2080 m², située hors périmètre du château. Zone au P.O.S : UBa. Avis favorable est donné.

- déposée par M. Charles PASTOR, 140 rue Champ Renard, pour la construction d'un garage de 17 m² (5 m x 3.40 m). Propriété cadastrée section AC 370p = 491 m², située hors périmètre du château. Zone au P.O.S : UBb. D'après le P.O.S, toute construction ne peut être autorisée si le terrain n'a pas une superficie minimum de 800 m². L'architecte du C.A.U.E sera contacté pour ce dossier.

*** Permis de Construire :**

- déposé par M. BORGES et Mme DOLEAC, de FROGES, Isère, pour la construction d'une maison individuelle avec garage (SHON : 99.70 m²). Lot n° 6 « Lotissement Le Clos des Lys ». Propriété cadastrée section AD 122 = 948 m², hors périmètre du château. Zone au P.O.S : UBa. Avis favorable est donné.

*** Déclaration d'intention d'aliéner :**

5 dossiers déposés par Me Olivier MARCE, notaire, 22 bd Edouard Rey à 38024 GRENOBLE CEDEX 1 pour les lots 1 à 5 du lotissement « Le Clos des Lys ».

- Lot 1 : section AD n° 122 = 995 m². Acquéreurs : M. et Mme MANCINI d'URIAGE, prix de vente : 62 000 €.

- Lot 2 : section AD n° 122 = 1283 m2. Acquéreurs : Mme VICTORIANO et M. PERI de GRENOBLE, prix de vente : 67 000 €.
- Lot 3 : section AD n° 122 = 900 m2. Acquéreurs : M. GILLES et Mme MELMOUX de LA COTE SAINT ANDRE, prix de vente : 62 000 €.
- Lot 4 : section AD n° 122 = 900 m2. Acquéreurs : M. et Mme GADEAU de VOIRON, prix de vente : 62 000 €.
- Lot 5 : section AD n° 122 = 969 m2. Acquéreurs : M. et Mme SAHRE de VIRIEU, prix de vente : 64 000 €.

La commune de VIRIEU n'entend pas exercer son droit de préemption sur ces cinq dossiers.

* P.L.U : Gilbert PONCET donne le compte-rendu de la réunion du 5 Juillet 2010. Beaucoup de discussions sur les zones urbanisables dans la mesure où les propriétaires seraient vendeurs plus tard de leurs parcelles.

L'urbaniste a proposé un projet séduisant sur le terrain BOURJAL, chemin de la Bouillane. Elle souhaiterait utiliser les mouvements naturels du terrain avec des bâtiments plus ou moins hauts et un espace vert s'harmonisant avec le parc existant (propriété Guéraud)

A été vue également une parcelle détachée du parc du Centre de Soins. L'idée de construire derrière le mur le long de la rue de barbenière serait abandonnée. Le terrain le mieux situé est derrière la résidence du Parc, en utilisant la voie d'accès créée pour l'aménagement du parking.

Une discussion s'est engagée sur le périmètre du château. Il pourrait être modifié en même temps que l'élaboration du P.L.U (six mois d'étude environ suivis d'une enquête publique). Cette démarche risque de conduire à une augmentation de la zone de protection ; le château étant visible de très loin.

* C.U : pour terrain communal situé derrière la Poste.

Ce certificat d'urbanisme a été accepté, mais il ne pourra rien se construire tant que les conduites d'eau et d'assainissement traverseront ce terrain.

Le syndicat des eaux devra les déplacer.

* Jardins sur terrain de la Poste : quelques administrés souhaitent cultiver en jardin potager cette parcelle jusqu'à l'intervention du Syndicat des Eaux. L'assemblée donne son accord.

II. VOIRIE :

Henri RIVIERE indique que les travaux de voirie, dans le cadre de la Communauté de Communes, sont en cours.

- chemin de la chapelle : l'entreprise a commencé les travaux de caniveaux, et le nettoyage des accotements. Le goudronnage débutera le 15 Juillet. Plusieurs riverains ont contacté l'entreprise pour faire goudronner leurs entrées.

- les employés de la communauté de communes ont commencé les travaux pour boucher les nids de poules ; fossés faits vers la maison Tartaix, tonte...

* Devis de l'entreprise GUILLAUD de Montagnieu, pour le curage des bassins 3 et 4 situés vers le haut du barrage de Vaugelas. Montant : 3 100.00 € H.T soit : 3 707.00 € TTC. Accord est donné.

- Jeudi 8 Juillet : une réunion est prévue avec le syndicat des marais en partenariat avec le SMABB pour parler des ruisseaux se déversant dans la Boubre. Beaucoup de graviers sont à enlever.

* Sinistre (rue de barbenière) : des experts sont venus le 24 Juin suite à l'incendie d'un véhicule ayant endommagé une place de stationnement. L'entreprise Gachet avait établi un devis (environ 2 000 €). Les travaux de réfection seront faits prochainement.

* salle des fêtes : vandalisme : tous les extincteurs de la salle des fêtes ont été vidés à l'extérieur et remis à leur place ; un seul était dehors ; une poubelle a également été brûlée. Une plainte sera déposée à la gendarmerie.

III. TRAVAUX BATIMENTS :

Le Maire informe l'assemblée de l'achat d'une gerbe, de la part des élus et du personnel communal, pour les funérailles du papa de Gilles BREDA.

Le Maire donne connaissance des travaux en cours ou à réaliser.

- au cimetière : les travaux du columbarium avancent.

- aménagements des vestiaires de foot : ces travaux ne se feront pas avant novembre ou décembre. Les plans et devis doivent être affinés.

- Tabac Presse : Mme Anne-Sophie MILANI, buraliste, a fait part au maire de la mise en vente de son fond de commerce ; elle a trouvé un acquéreur.

- Marché hebdomadaire :

Pour information, M. PICOT, marchand de fruits et légumes n'assurera plus le marché sur la place, le vendredi matin. En effet, il ouvre un magasin à AOSTE.

* Peinture : travaux faits à ce jour : réfection des bancs, des poubelles, du panneau de Planchartier.

IV COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

* Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX donne le compte-rendu de la fête de la musique du 19 Juin, qui a été gâchée par la pluie et le froid. Peu de personnes présentes dans les différents lieux : centre de soins ; église ; salle des fêtes, de même que pour la soirée « Country ».

Le contrat de cession de l'association l'arbre à danses pour le spectacle du samedi 2 Octobre à la salle des fêtes de Virieu a été réceptionné en mairie.

Coût de la représentation : 1 500 €.

Le conseil municipal délibère d'une part : pour approuver ce contrat de cession et d'autre part pour fixer les tarifs d'entrée.

OBJET : APPROBATION CONTRAT POUR SPECTACLE « CONFIDENCES FAITES AU MONDE ENTIER » DU 02.10.2010 ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale pour 2010, il a reçu le contrat de cession de droits de représentation pour le spectacle de l'Association l'Arbre à Danses :

« Confidences faites au monde entier », qui sera donné le Samedi 2 Octobre 2010 à 20 h 30 à la salle des fêtes de VIRIEU.

Monsieur le Maire rappelle que ce contrat, en double exemplaire, est à approuver et qu'il convient également de fixer les tarifs d'entrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de cession de droits de représentation pour le spectacle de l'Arbre à Danses : « Confidences faites au monde entier », qui aura lieu le Samedi 2 Octobre 2010 à la salle des fêtes de VIRIEU,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à Association l'Arbre à Danses, 36 Chemin des Maines à 38690 LE GRAND-LEMPS,
- FIXE les tarifs d'entrée à 8 € pour les adultes, et 1.50 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que les frais relatifs à ce spectacle seront réglés à l'article 6232 du Budget Primitif 2010.

=====

La commission culturelle se réunit demain.

Valentin TRAVERSI, de la troupe en résidences propose deux spectacles : « mon chat s'appelle Odilon » et « Café Notturmo » à VIRIEU.

Ils seront joués plusieurs fois sous la halle et au château entre le 4 et le 12 Août.

Si l'assemblée accepte, un arrêté sera pris pour bloquer une partie de la rue du château, la rue et la ruelle de la halle : accord est donné.

* SIVU des Ecoles Publiques :

Raoul TARTAIX indique que les travaux d'agrandissement ont bien avancé.

La classe maternelle sera terminée fin juillet ; le sol restera à poser. La cantine suivra.

Le pré fabriqué sera libéré. 43 enfants en maternelle et 93 en primaire seront scolarisés à la rentrée prochaine.

Le bureau du SIVU s'est réuni et a décidé de ne pas entamer des procédures judiciaires pour le chauffage défectueux et l'entretien. L'engagement pris par les entreprises est que tout devra fonctionner correctement avec l'agrandissement.

* réunion PLEXUS : Raoul fait le compte-rendu de l'assemblée générale. Les finances sont saines. A la rentrée : l'association continuera avec les mêmes professeurs. Le step, les cours de guitare fonctionnent bien. L'an prochain, l'association fêtera ses 20 ans. Le conseil d'administration a été réélu et les membres du bureau sont inchangés. La présidente est Aline REBRION. Des remerciements ont été faits aux communes et Cte de Communes pour leurs subventions qui contribuent à l'équilibre des budgets.

* Commission Affaires Sportives, Animations :

Animations :

Gilles PONCHON indique à l'assemblée que le slalom automobile s'est bien déroulé. Les pilotes rencontrés, lors de la remise des prix, ont apprécié le tracé technique et le site.

- comice agricole : les festivités se préparent, la maquette de la roue à augets tourne. Les participants recherches des galoches.

Appel est fait pour la récupération de canettes vides.

Le dimanche : un jeu enfant, un jeu adulte, et un jeu pour les maires seront organisés.

- concours de labour départemental : il se déroulera le 14 Août et un repas sera organisé à la halle de sports.

Sports :

Sébastien BOITON donne le compte-rendu de l'assemblée générale du basket qui s'est tenue le 25 Juin.

Peu de monde. 4 membres du bureau s'en vont mais 4 nouveaux arrivent. Le nouveau bureau n'encadrera que des jeunes.

AG du Football : le club est composé d'environ 150 licenciés.

Résultats sportifs : l'équipe féminine a perdu en finale. La saison prochaine, deux équipes féminines évolueront sur le terrain.

* C.C.A.S :

Jean-Philippe REPIQUET résume la réunion du 1^{er} Juillet à la Cté de Communes sur l'harmonisation des aides communales apportées aux familles pour les vacances de leurs enfants.

L'association Familles Rurales reçoit des enfants de toutes les communes avec des aides différentes par commune, c'est une situation difficile à gérer.

La réunion a été bien menée par Mrs BOYER et DEPARDON. Tous les CCAS étaient représentés et sont arrivés à un accord : chaque CCAS devra délibérer d'ici la fin de l'année pour mettre en application ses aides au 1^{er} Janvier 2011.

Fin 2011 : sera prévue une nouvelle rencontre de bilan.

- colis de fin d'année : lors de la dernière réunion du CCAS de Virieu, les contenus des colis ont été définis de façon à programmer les commandes.

* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :

Marie-Agnès TOURNON informe l'assemblée d'une animation le 31 octobre : la nuit des Etoiles. La commune sera partiellement plongée dans l'obscurité.

Suite à la synthèse des réunions de quartiers : il sera prévu en avril 2011, par le biais du CIFODEL, une formation sur le budget communal pour les habitants de VIRIEU.

Syndicat des eaux : un rapport d'activité sera envoyé à chaque commune ; il est intéressant à consulter, et reflète à travers des chiffres : le kilométrage de réseaux entretenus, défectueux, les quantités d'eau consommées ; perdues...etc.

Les analyses d'eau sont bonnes sur VIRIEU.

* Commission Informations-Communication :

Bénédicte HABIB indique au conseil municipal que le bulletin municipal sera prêt vendredi.

Vers la roue à augets : un plan de Virieu sera apposé, ainsi que le dépliant communal, recto verso, pour informer les personnes s'arrêtant sur l'aire de camping-car, et revaloriser commerces et infrastructures viriaquois.

Un panneau d'information sera mis vers la croix à l'Homnézy pour inciter les quads ou deux roues à ralentir dans la descente.

V. QUESTIONS DIVERSES :

- Personnel communal :

* Formation : suite à sa promotion, la secrétaire générale vient de terminer le cycle de professionnalisation qui s'est déroulé au CNFPT de St Martin d'Hères sur 12 journées depuis le 11 Mars. Les thèmes abordés : relations élus/fonctionnaires et responsabilités respectives ; fonctionnement budgétaire et comptable ; rémunération et paie ; régime indemnitaire ; organiser et gérer le travail dans le temps et les marchés publics.

* Régime indemnitaire :

Il a été mis en place dans la collectivité en 2006. L'I.A.T est versé aux agents titulaires de catégorie C et l'I.E.M.P à la secrétaire générale.

Compte tenu du changement de grade de la secrétaire générale au 1^{er} Juillet 2009 (attaché), le conseil municipal délibère pour modifier la délibération du 09.07.2008 qui précisait à cette date : grade de « rédacteur chef » et de même celle du 09.05.2000 lui attribuant une indemnité forfaitaire mensuelle.

(En Juillet 2009 : l'intéressée avait souhaité le maintien des indemnités de son ancien grade jusqu'à la fin 2009).

OBJET : MODIFICATION DELIBERATIONS INSTAURANT LA PRIME I.E.M.P ET AUGMENTANT LE COEFFICIENT POUR LA SECRETAIRE GENERALE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 28 Juin 2006 instaurant la prime I.E.M.P et celle du 9 Juillet 2008 augmentant le coefficient à 1.60 pour la secrétaire générale, dont le grade était alors rédacteur, catégorie B.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la secrétaire générale, bénéficiaire de cette indemnité a été promue en Juillet 2009 et titularisée dans le grade d'Attaché Territorial au 1^{er} Janvier 2010.

Il rappelle également que l'I.E.M.P, tout comme l'I.A.T, dont bénéficient les agents titulaires de catégorie C, est composée d'une partie fixe représentant 30 % du montant de cette indemnité versée mensuellement de juillet à novembre de l'année en cours, et d'une part annuelle représentant au maximum 70 % du montant de l'indemnité versée le dernier mois de l'année.

Compte-tenu du changement de grade de la secrétaire générale, et du fait que dans les deux délibérations précédentes était noté son ancien grade,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier ces deux délibérations instaurant l'I.E.M.P et augmentant le coefficient à 1.60, selon le grade d'attaché, catégorie A ; la secrétaire générale étant attaché titulaire depuis le 1^{er} Janvier 2010.

- INDIQUE que le versement de l'indemnité, comme jusqu'à présent, sera fait d'une part fixe de 30 % versée de Juillet à Novembre, et le solde, maximum 70 % au mois de Décembre de l'année en cours.

Les crédits sont prévus à l'article 6411 du Budget Primitif 2010.

=====

OBJET : MODIFICATION DELIBERATION DU 9 MAI 2000 ATTRIBUANT L'I.F.T.S SUITE A CHANGEMENT DE GRADE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 Mai 2000 attribuant une indemnité forfaitaire mensuelle à la secrétaire générale, suite à son changement de grade (Rédacteur) en Avril 2000.

Il rappelle également à l'assemblée qu'au 1^{er} Janvier 2010, suite à une promotion au 1^{er} Juillet 2009, la secrétaire générale a été titularisée dans le grade d'Attaché Territorial. De ce fait, il convient de modifier la délibération attribuant l'indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité, compte tenu du changement de grade de la secrétaire générale :

- MODIFIE la délibération du 9 Mai 2000 lui attribuant l'Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires, la secrétaire générale ayant le grade d'attaché titulaire depuis le 1^{er} Janvier 2010.
- INDIQUE que le montant revalorisé de l'I.F.T.S correspondant au grade d'attaché, 2^{ème} catégorie est de 1 073.36 € par an,
- INDIQUE que le paiement de cette indemnité est, comme par le passé, effectué selon une périodicité mensuelle

La délibération en date du 9 Mai 2000 portant sur l'I.F.T.S est abrogée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2010.

=====

* C.A.E Passerelle : le contrat de Mickaël MOLLIER se terminera le 16.09.2010. Suite à un entretien téléphonique avec le pôle emploi ASSEDIC, ce C.A.E de 2 fois 6 mois n'est pas renouvelable. Il leur sera demandé si, dans son cas, un C.U.I (contrat unique d'insertion) ne peut pas enchaîner un C.A.E passerelle.

* Rendez-vous : le vendredi 9 Juillet pour les élus et le personnel disponibles en Communauté de Commune, à la visite du Sous-Préfet sur notre territoire, ou chaque maire présentera sa commune au cours du circuit.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 31 Août 2010.